



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA MUTUALISATION INTERMINISTÉRIELLE

# *Recueil Des Actes Administratifs*

**RECUEIL SPECIAL 2012-F du 30 mars 2012**

**La version intégrale du recueil est consultable**

- sur support papier dans le hall d'accueil du public en préfecture et sous-préfecture.
- sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :  
<http://www.puy-de-dome.pref.gouv.fr>

En application de l'article 4 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relatif aux modalités de communication des documents administratifs, toute personne demandant copie d'un document administratif peut obtenir cette copie :

- soit sur papier ;
- soit sur support informatique ;
- soit par messagerie électronique.

# SOMMAIRE

<b>ORGANISATION ADMINISTRATIVE</b>
------------------------------------

**Direction des Ressources Humaines et de la Mutualisation Interministérielle. Bureau du Courrier**

**ARRETE N° 2012-19 du 29 mars 2012** confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet du Puy de Dôme.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE  
LA MUTUALISATION INTERMINISTÉRIELLE

BUREAU DU COURRIER

**ARRÊTÉ N° 2012 - 19**

**Confiant la suppléance du poste de Monsieur  
le Préfet du Puy de Dôme**

Le Préfet de la région Auvergne,  
Préfet du Puy-de-Dôme  
Chevalier de la légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 45 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret du 8 Avril 2011 portant nomination de M. Francis LAMY, Préfet de la région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme;

VU le décret du 8 Juillet 2009 portant nomination de M. Jean-Bernard BOBIN, Secrétaire Général de la préfecture du Puy-de-Dôme;

VU le décret du 11 Mars 2009 portant nomination de M. Eric VRIGNAUD, Sous-Préfet d'AMBERT;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Puy-de-Dôme,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er** – En raison de l'absence simultanée du département du Puy-de-Dôme de M. le Préfet du Puy-de-Dôme et de M. le Secrétaire Général de la préfecture du Puy-de-Dôme, M. Eric VRIGNAUD, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Ambert est chargé à titre exceptionnel, de la suppléance du poste de préfet du Puy-de-Dôme, le mardi 3 Avril 2012 de 8 heures à 20 heures.

**ARTICLE 2** – Le Secrétaire Général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le sous-préfet de l'arrondissement d'Ambert sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 MAR. 2012

LE PREFET

Francis LAMY